

Pass'jeunes

Vacances d'avril :

Permanence des inscriptions (à la Maison des Associations de Naintré) : **mercredi 5 et 10 avril de 10h à 12h et de 14h à 18h** (Point Jeunes).

[Voir le planning des activités](#)



Depuis avril 2017, la ville propose un accueil dédié aux CM2 et aux 6^{èmes}, afin de faciliter la transition entre l'ALSH et le Point Jeunes tout en proposant des activités culturelles, sportives et ludiques.

Il vise également à favoriser l'autonomie des jeunes, où chaque enfant a la possibilité de choisir son activité et d'être acteur de ses vacances.

Le Pass'Jeunes ouvre de 9h à 17h. Les enfants sont accueillis dans les locaux de la Maison des Associations (à côté du Point Jeunes) avec une restauration prévue à la cantine de [la cuisine centrale de Naintré](#).

Une garderie est possible à [l'Accueil de Loisirs](#) le matin ou le soir au tarif de 1,50 € (soit 3€ la journée). Les déplacements entre les deux services se font à pied ou en mini-bus si mauvais temps.

Tarifs : entre 5€ à 10€ la journée ou entre 20€ à 40€ la semaine en fonction du quotient familial.

- [Fiche de liaison pour l'année 2018-2019](#)
- [Règlement intérieur](#)
- [Droit à l'image](#)

Inscription et renseignements :

Point Jeunes : 05 49 23 61 28 - [pointjeunes\[@\]naintre.fr](mailto:pointjeunes[@]naintre.fr)